DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 MAI 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Annule et remplace la décision n°2024_05_264 en raison d'une erreur de montant

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée le 24 octobre 2023 pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne pour le lot 5 : Menuiseries extérieures, serrurerie faisant suite à une consultation antérieure infructueuse ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 23 avril 2024;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de CMA (84120 PERTUIS) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

DECIDONS

Article 1:

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour la construction d'un gymnase multi-sports au quartier de Fontreyne pour le lot 5 : Menuiseries extérieures, serrurerie avec la société : CMA (84120 PERTUIS).

Article 2:

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 147 450,00 € HT ainsi que le PSE05b pour un montant de -10 904,00 € HT et le SE08 pour un montant de -490,00 € HT soit un montant total de 136 056,00 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3:

Le marché est conclu pour une durée de 13 mois, à compter de la date fixée par ordre de service.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 MAI 2024

Le MairetAdjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 16.05.2024.
Publié ou notifié le : 16.05.2024.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2024_05_277

Objet : MAPA - marché à procédure adaptée pour la

construction d?un gymnase multi-sports au quartier de

Fontreyne pour le lot 5 : Menuiseries extérieures, serrurerie avec la société : CMA (84120 PERTUIS).

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-05-13 00:00:00+02

Nature de l'acte : Actes individuels

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique: 005-210500617-20240513-D2024_05_277-AI

URL d'archivage : Non définie

Notification: Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20240513-D2024_05_277-Al-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	54.1 Ko

Nom original : D_14658.pdf

Nom métier :

99_AI-005-210500617-20240513-D2024_05_277-AI-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 mai 2024 à 11h50min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 mai 2024 à 11h50min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 mai 2024 à 11h50min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 mai 2024 à 12h00min16s	Reçu par le MI le 2024-05-16

